

## Expérimentation de séjours transfrontaliers Mugazgaindiko egonaldien esperimentazioa

### Contexte et présentation du projet :

En 2021, l'Office Public de la Langue Basque a renouvelé la convention Hiruko Ituna qui fixe un cadre de coopération transfrontalière en matière de politique linguistique pour la période 2021-2025 avec la Communauté Autonome d'Euskadi (CAE) et la Communauté Forale de Navarre.

Cette convention prévoit notamment de développer la coopération entre les trois partenaires dans le domaine des loisirs en encourageant les activités hors cadre scolaire destinées aux enfants et aux jeunes (séjours linguistiques, accueil de loisirs...), tout en cherchant à faciliter les échanges des enfants et des jeunes sur les trois territoires.

Le programme d'action lié à la convention Hiruko Ituna prévoit pour l'année 2022, dans le cadre du renforcement de l'usage de la langue basque, la mise en œuvre d'expérimentations de séjours transfrontaliers en langue basque à destination des jeunes de 8 à 15 ans des 3 territoires de la langue basque (Communauté Autonome d'Euskadi, Communauté forale de Navarre et Pays Basque Nord).

Dans le cadre de ce projet, l'association Urtxintxa a été retenue par les trois partenaires pour organiser l'expérimentation de deux séjours à destination des enfants des trois territoires :

- une expérimentation d'un séjour de 7 jours pour les enfants de 8 à 11 ans en juillet avec une offre de 80 places ;
- une expérimentation d'un séjour de 10 jours pour les enfants de 12 à 15 ans en juillet 2022 avec une offre de 80 places.

Le nombre de places prévues pour être réservées aux enfants du Pays Basque Nord et financées par l'OPLB est de 20 par séjour, pour un coût prévisionnel de 25.000 €, qui reste à ajuster en fonction des coûts réels et du nombre effectif d'enfants du Pays Basque Nord qui participeront aux séjours.

### Délibération :

Compte tenu de ces éléments, l'Assemblée générale de l'OPLB décide :

- d'autoriser le Président de l'OPLB à lancer l'expérimentation des deux séjours transfrontaliers pour l'été 2022 ;

- d'engager sur l'exercice budgétaire 2022 l'enveloppe budgétaire de 25.000 € dédiée aux projets transfrontaliers pour permettre la mise en œuvre de l'expérimentation de ces deux séjours transfrontaliers sur l'été 2022. Cette enveloppe pourra, le cas échéant, être adaptée à la hausse en fonction des coûts réels, dans la limite de 40.000 €, et au regard des marges existantes sur les autres lignes budgétaires.

**Adopté à l'unanimité.**